



COMMUNIQUE DE PRESSE

Appui de l'ambassade de Suisse et activités prévisionnelles 2018

Antananarivo, 17 janvier 2017. Œuvrant aux côtés dans la CNIDH dans la Protection et la Promotion des Droits de l'Homme, l'ambassade de la Confédération Suisse, a manifesté son soutien en remettant à la Commission
rois (03) ordinateurs portables. La remise officielle a été effectuée ce jour au siège aux 67ha, par son Excellence Monsieur Philippe Brandt, Ambassadeur.

La CNIDH a saisi cette occasion pour faire part des activités qui l'attendent ainsi que des défis à relever pour l'année 2018.

Le plan de travail, qui dès cette semaine sera ficelé lors d'une Assemblée Générale, se structure autour de cinq (05) volets :

- le suivi des activités et investigations menées en 2017,

- les actions résultantes des plaintes et doléances reçues,

- les formations,

- les études envisagées,

- la poursuite de la campagne de vulgarisation du mandat, entamée en 2017 avec le concours du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme (HCDH), par le biais du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF).



Le plan d'activités prévisionnelles 2018 de la CNIDH se résume comme suit :

1-Volet suivi :

· **2ème descente à Antsakabary** pour voir l'évolution de la situation, la réparation des victimes, les travaux de réhabilitation des foyers incendiés.

-Suivi des procédures judiciaires entamées: huit présumés auteurs de meurtre de deux policiers toujours en fuite, cinq prévenus relâchés pour expiration du délai légal de mise en détention préventive mais pas encore jugés, date de procès pas encore fixée.

-Plainte de la population victime d'incendie criminel et de maltraitances diverses laissée lettre morte. -Poursuite mise en sourdine pour la quarantaine de policiers incriminés.

Dessaisissement du tribunal de Mandritsara au profit du tribunal de première instance d'Antananarivo mais aucune audition n'est encore effectuée sept mois après le transfert des dossiers et un an après les faits

· Affaire Raleva à Mananjary :

-Descente à Vohilava Mananjary pour voir les risques auxquels est exposée la population locale face à l'exploitation aurifère chinoise (dysenterie, maladie de la peau, accaparement illicite de ressources naturelles)

-Enquête sur le droit à la défense et à un procès équitable (arrestation et incarcération expéditives de Releva)

-Protection des lanceurs d'alerte (Clovis Razafimalala, Raleva, Association des habitants de Soamahamanina, sœur Noëline)

· Poursuite des visites de lieux de détention (9 prisons visitées en 2017)

2-Volet des activités liées aux plaintes et doléances enregistrées :

· Action contre les actes de corruption et de trafic d'influence dans les services publics, mettant à mal les droits de l'homme (Police, gendarmerie, centres hospitaliers, tribunal, service des Domaines, concours d'entrée dans l'administration publique...)

· Assistance aux personnes vulnérables dont les droits sont bafoués ou négligés pendant les affaires judiciaires.

- Veille en faveur d'un processus de paix pendant les élections (souhait du Rapporteur spécial des Nations Unies Haile Menkerios lors de son passage à Madagascar en octobre 2017)

3-Volet Formation :

- Formations relatives aux droits catégoriels (droits de la femme, de l'enfant, des personnes vivant avec un handicap....)
- Formation de journalistes en faveur de la lutte contre les actes de vindicte populaire

4-Etudes envisagées :

- Les questions liées aux accidents de la route, grave atteinte au droit à la vie : causes ; responsabilités ; impacts ; prévention
- Promotion de la réduction de la détention préventive (actuellement autour de 60% de prévenus et 40% de condamnés dans les prisons)

5-Poursuite de la campagne de la vulgarisation du mandat de la CNIDH

En 2017, la Commission a visité 16 régions sur 22.